

L'année passerelle intégrée au master

Finie l'année préparatoire qui permet d'accéder au master. Les prérequis sont directement intégrés au programme de cours.

● **Marie-Laure MATHOT**

Travailler les trois quarts de son temps tout en reprenant un master en Santé Publique, c'est le défi que s'est lancé Éloïse Bachelet. Cette infirmière de 29 ans dans l'unité intensive de néonatalogie des Cliniques Universitaires Saint Luc exerce son métier depuis déjà sept ans mais a décidé de donner un nouveau souffle à sa carrière en suivant une « passerelle ».

Les passerelles donnent la possi-

bilité aux détenteurs d'un diplôme de 1^{er} cycle, et parfois de 2^e cycle, issus d'une haute école (bachelier), de la promotion sociale ou de l'enseignement des arts d'avoir accès à un master en valorisant leurs acquis ou leurs compétences professionnelles après cinq ans de carrière.

Avec son graduat d'infirmière, Éloïse ne doit plus réaliser une année de transition pour avoir accès à un master comme c'était le cas auparavant. « *J'ai 15 crédits (NDLR : unité de cours) en plus que les autres étudiants en master à étaler sur trois ans, j'aurais pu réaliser mon cursus sur deux ans mais j'ai préféré prendre plus de temps pour pouvoir continuer à travailler.* »

Les étudiants peuvent ainsi directement accéder à leur première année de master avec 15 à 60 crédits supplémentaires à réussir.

Pour Éloïse, ce master lui permettra de continuer de travailler dans les soins de santé mais lui ouvrira d'autres postes : professeur, chef de service, chercheuse... « *Pour le moment, mon idée est de*

donner cours aux infirmiers en haute école mais je verrai bien. Peut-être que d'autres opportunités s'offriront à moi. L'idée est de me construire un bel avenir avec un métier qui me plaît et ne le cachons pas, un plus grand confort de vie avec de meilleurs horaires et un meilleur salaire. »

Une nouvelle cartographie

Cette redéfinition des conditions avec lesquelles les étudiants peuvent avoir accès à la mobilité a été mise en place par l'Ares, la coupole qui chapeaute l'enseignement supérieur. « *Ces conditions existaient déjà avant mais elles sont ici répertoriées, cartographiées pour redéfinir qui peut passer où. Le travail de l'Ares simplifie les conditions d'accès grâce à des procédures allégées et permet une meilleure lisibilité et un renforcement de l'offre de passerelles* », explique Marc Lits, prorecteur à l'enseignement de l'UCL.

Le tout est coulé dans une réforme qui sera d'application dans les prochaines semaines, dès la publication d'un arrêté du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. ■

La possibilité de changer d'avis

Dans le millier d'étudiants en moyenne qui passent chaque année une passerelle à l'UCL, nombreux sont ceux qui sont déjà passés une première fois par les bancs universitaires à 18 ans... et qui s'y sont cassés les dents. Ils se sont alors tournés vers la haute école.

Ces passerelles donnent la possibilité d'entrer dans le supérieur sans se cantonner

à une seule case : soit la haute école, soit l'université. « *En haute école, on sait qu'une bonne proportion des étudiants*

a d'abord tenté l'université mais le bac 1 reste une année très difficile. Certains se replient alors vers la haute école, explique Marc Lits, prorecteur à l'enseignement à l'UCL. *Ils y prennent goût aux études et se redirigent finalement vers l'université.* » Le décret veut

construire ces ponts entre les deux types d'études supérieures.

Alors « tous à l'unif » ? Pas selon Marc Lits. « *La demande vient des hautes écoles car il y a une réelle complémentarité entre les deux types d'enseignement. L'objectif n'est pas de dire que tout*

le monde doit faire l'université ou que l'université, c'est mieux. Mais beaucoup d'étudiants y voient la possibilité de dévelop-

per leurs compétences, leur carrière en ayant plus de responsabilités. »

Ainsi, environ un cinquième des étudiants sont issus du programme de valorisation des acquis de l'expérience (VAE) où ce n'est pas le diplôme qui compte mais bien l'expérience professionnelle qui permet d'accéder à un master. ■ **M.-L.M.**

► <https://ludouvain.be/fr/etudier/passerelles>